



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École intégrée Saint-Jean-Baptiste

Date d'évaluation du plan de lutte : 2026-04-16

Date du CE : 6 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Nous avons eu plusieurs psychoéducatrices qui se sont relayées cette année, avec lesquelles nous faisons, tous les mois, le suivi de nos élèves. Cela représente une minorité d'élèves présentant des besoins plus intenses et des interventions plus ciblées. Ces interventions visaient à prévenir la violence physique et verbale. Deuxième année de la mise en place du programme Hors-Piste pour nos élèves du préscolaire au 2e cycle. Les groupes de 4e année reçoivent en ce moment les ateliers pour la première fois. Afin de répondre aux besoins réels de nos élèves, nous avons temporairement réparti nos éducatrices spécialisées selon les besoins réels des élèves plutôt que par bâtisse. Stabilité du personnel.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Prévoir la stabilité du service de psychoéducation afin de stabiliser le service à l'élève.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Objectif 1 : Tous les moyens sont mis en place (formations ministérielles, rencontres du comité code de vie et rencontres Soutien mensuelles). Objectif 2: Tous les moyens sont mis en place (planification annuelle des activités de prévention, ateliers pour élèves ciblés, moduler notre planification selon analyse du module SOI et mise en place du programme Hors-Piste jusqu'au 2e cycle inclusivement en 2025-2026).

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, tous les moyens sont mis en place afin d'assurer un niveau de bien-être et de sécurité à tous les élèves de l'école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Poursuite du déploiement du programme hors-piste au troisième cycle en 26-27.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Nous croyons que les moyens retenus permettent une bonne communication avec les parents. Les parents reçoivent les documents concernant le plan de lutte par l'info-parents. Il est disponible sur le site web du CSS. Nous maintiendrons les communications avec les parents concernés lors d'événements signalés ou pour de la prévention. Nous remarquons cependant que plusieurs parents ne semblent pas avoir activé les notifications du module SOI et ne reçoivent pas les communications acheminées par l'équipe-école.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Nous croyons que les moyens mis en place permettent de signaler une situation de violence ou d'intimidation ou de porter plainte

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Nous croyons que les intervenants sont rapides pour intervenir sur les comportements qui le demandent. Le plan de lutte est partagé à tous les membres du personnel et une présentation sur l'annexe concernant les VACS a eu lieu en assemblée générale. Important de relire le document du plan de lutte fréquemment pour l'avoir en tête.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimité ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Nous croyons que les mesures de soutien ou d'encadrement offertes aident les victimes à se sentir en sécurité, aident les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et soutiennent les témoins.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Cette année, les mesures ont été plus détaillées et nous croyons qu'elles permettent un bon suivi et de faire en sorte que les victimes se sentent en sécurité, que les comportements inappropriés diminuent et que les élèves en apprennent de nouveaux et qu'elles permettent à l'auteur de réparer ses gestes.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les mesures sont appliquées systématiquement et de façon efficace et tout est consigné dans l'application Mozaik et EVIO.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

La formation, bien que courte a été présentée en Assemblée générale des enseignants.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Activités de prévention offerte par des partenaires externes.

.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Avoir un calendrier détaillé des ateliers offert aux élèves selon le niveau.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☒	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☒	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☒	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☒	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐